

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2016

Excusés : Patricia VANCON (procuration à Philippe NOEL), Jean-Pierre ROUSSEL (procuration à Christine SGARD)

Secrétaire de séance : Lydie GABRION

Approbation du Conseil Municipal du 18/02/2016 : voté à l'unanimité.

Délégations de Monsieur le Maire :

- PAULUS Frédéric : déneigement et salage : 1624.65 €
- PAULUS Frédéric : broyage des branches : 1200.00 €
- FAIVRE Arnaud : entretien des chaudières : 894.00 €
- SDIS : contribution : 30025.35 €

DIA 1^{er} Trimestre 2016 :

Monsieur le Maire présente les déclarations d'intention d'aliéner du 1^{er} Trimestre 2016.

Délibération concernant l'augmentation du tarif de l'eau :

Monsieur le Maire propose d'augmenter le tarif de l'eau à compter du 01 Janvier 2016 comme suit :

- Abonnement compteur : 38.40 € / an
- Consommation eau entre 0 et 500 m3 : 1.15 € / m3
- Consommation eau entre 500 et 1000 m3 : 1.10 € / m3
- Consommation eau 1000 m3 et + : 1.05 € : m3

Voté à l'unanimité.

Délibération concernant le programme d'actions en forêt communale pour 2016 :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter les travaux forestiers suivants :

- Travaux de maintenance : 10 089 €
- Travaux sylvicoles : 22 237 €
- Travaux d'infrastructure : 12 540 €

Pour : 14 Contre : 1 (Jean-Pierre ROUSSEL)

Délibération concernant les subventions versées par la commune aux différentes associations :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le montant des subventions à verser aux associations pour l'année 2016.

Pour : 12 Abstentions : 3 (Gilles BONNE, Gilbert MANGIN et Jean-Pierre ROUSSEL ne prennent pas part au vote, étant membres d'une association engagée).

Délibération fixant le taux des trois taxes :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer à la baisse le taux des trois taxes comme suit :

- Taxe d'habitation : 21,05 %
- Taxe sur le foncier bâti : 13,55 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 25,13 %

Voté à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que cette baisse sera augmentée d'autant par la Communauté de Communes afin d'appliquer les modalités de neutralisation de l'impact fiscal de la fusion de la C2VRM avec la Communauté d'Agglomération d'Epinal au 01 Janvier 2017.

Délibération concernant le pacte financier et fiscal :

Dans le cadre du rapprochement à la Communauté d'Agglomération d'Epinal à compter du 01 Janvier 2017, la C2VRM a adopté le 23 Mars 2016 un pacte financier et fiscal qui a pour objet d'assurer par anticipation la neutralité fiscale de la fusion pour les contribuables des communes membres, et d'assurer la neutralité financière et budgétaire de la mise en place du mécanisme pour les communes.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ce pacte financier et fiscal.

Voté à l'unanimité.

Délibération concernant la révision des attributions de compensation :

La C2VRM a approuvé le 23 Mars 2016 la révision des attributions de compensation et demande à ce que chaque Conseil Municipal des communes membres délibère sur cette révision.

Voté à l'unanimité.

Délibération concernant la rémunération du personnel du service de l'eau :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur le montant des remboursements de la masse salariale du budget de l'eau au budget de la Commune et propose la somme de 12 000 €.

Voté à l'unanimité.

Délibération concernant les travaux de voirie 2016 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux routiers 2016 concerneront la Route du Pranzieux et la Route du Savron et lui demande de les approuver.

Voté à l'unanimité.

Délibération concernant la participation de la commune aux syndicats et associations pour l'exercice 2016 :

Les participations à verser aux syndicats et associations ci-dessous sont à approuver par le Conseil Municipal :

- SDIS : 30025,35 €

- SIVOM : 21 619,27 €
- SMIC : 672,56 €
- Association des Maires : 303,60 €
- Association des Maires Ruraux : 105 €
- CNAS : 4242,07 €

Voté à l'unanimité.

Délibération concernant la fiscalisation de la contribution au SIVUIS :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la contribution communale 2016 au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la gestion des services d'incendie et de secours du secteur de Remiremont soit fiscalisée. Ce montant s'élève à 3 671,89 €.

Voté à l'unanimité.

Délibération concernant la convention de servitude ORANGE :

La société ORANGE demande à ce que le Conseil Municipal accepte la constitution d'une servitude relative à l'implantation d'une artère de télécommunication de la boucle locale et de ses dispositifs annexes sur la parcelle appartenant à la commune cadastrée section D numéro 1542 et située à la Racine pour une superficie de 9523 m².

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les actes notariés en vue de permettre la publication de cette servitude au service de la publicité foncière.

Voté à l'unanimité.

Délibération concernant le budget primitif Forêt exercice 2016 :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif de la forêt comme suit :

Section Fonctionnement :

- Dépenses : 329 238,76 €
- Recettes : 329 238,76 €

Section Investissement :

- Dépenses : 56 125,94 €
- Recettes : 56 125,94 €

Pour : 14 Abstention : 1 (Jean-Pierre ROUSSEL)

Délibération concernant le budget primitif Eau exercice 2016 :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif Eau comme suit :

Section Fonctionnement :

- Dépenses : 124 152,56 €

- Recettes : 124 152,56 €

Section Investissement :

- Dépenses : 191 812,97 €
- Recettes : 191 812,97 €

Voté à l'unanimité.

Délibération concernant le budget primitif Commune exercice 2016 :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif Commune comme suit :

Section Fonctionnement :

- Dépenses : 1 582 415,23 €
- Recettes : 1 582 415,23 €

Section Investissement :

- Dépenses : 613 585,78 €
- Recettes : 613 585,78 €

Voté à l'unanimité.

Délibération concernant l'approbation du projet de la rénovation de la cure et la demande de subventions :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le projet de rénovation de la cure pour un montant de 282 000 € et de l'autoriser à voter les subventions.

Monsieur le Maire précise que ces travaux seront effectués en grande partie en régie, c'est à dire par le travail accompli par nos employés communaux.

Voté à l'unanimité.

Délibération concernant l'approbation du projet travaux routiers et la demande de subventions :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le programme de travaux routiers 2016 pour un montant de 36 681,60 € et de l'autoriser à solliciter les subventions.

Voté à l'unanimité.

Arrivée à 20h40 de Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL .

Délibération concernant l'approbation du projet éclairage public et la demande de subvention :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le projet éclairage public et de l'autoriser à solliciter les subventions.

Voté à l'unanimité.

Délibération concernant l'approbation du projet amendes de police et la demande de subvention :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le projet amendes de police pour un montant de 1 300 € et de l'autoriser à solliciter les subventions.

Voté à l'unanimité.

Délibération concernant le bail de location de chasse :

Un avenant sera apporté au bail de location de chasse signé pour la période du 01/07/2010 au 30/06/2019. Pour l'année 2016, Monsieur le Maire propose le tarif de location de chasse à 9 € l'hectare, reconduction du tarif 2015.

Voté à l'unanimité.

Délibération adoptant le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2015 :

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2015 et lui demande de l'approuver.

Voté à l'unanimité.

Délibération concernant la refacturation de l'entretien des chaudières des appartements communaux :

La société Arnaud FAIVRE a procédé à l'entretien annuel des chaudières et ramonage des cheminées des appartements communaux.

La répartition entre les locataires se calcule ainsi :

- GUERITOT Evelyne : 72 €
- GRANDGIRARD Fabien : 22,75 €
- MORIZOT Mickaël : 42,25 €
- MORIZOT Edith : 42,25 €
- THIRIAT Marine : 54 €
- LAMBOTTE Renée : 54 €
- ALBUISSON Thérèse : 78 €
- FADE Agnès : 78 €

Voté à l'unanimité.

Délibération fixant le taux d'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes :

Monsieur le Maire propose que le taux de 80 % soit accordé à Madame Sylvie DIEUDONNE, receveur municipal pour une durée d'un an.

Voté à l'unanimité.

Délibération concernant la demande d'adhésion des communes de Beaufremont, Harmonville et Frapelle au SMIC des Vosges :

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la volonté des Communes de Beaufremont, Harmonville et Frapelle d'adhérer au Syndicat Mixte d'Informatisation Communale des Vosges et leur demande leur approbation.

Voté à l'unanimité.

Délibération concernant les conventions d'autorisation d'usage de terrains par l'association Raon Bike Club :

L'association Raon Bike Club, présidée par Monsieur Jean-Claude PATROIS, souhaite utiliser des terrains communaux pour la pratique de leur sport. Des conventions d'autorisation d'usage des terrains situés aux Ragottes, aux Maxières (ex circuit du terrain de cross) et sur le Parcours de santé ont été rédigées et Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal leur approbation.

Voté à l'unanimité.

Délibération concernant le renforcement BT poste Le Pré Roussel :

Le SMDEV propose un renforcement BT du poste le Pré Roussel qui s'élèverait à un coût de 56 200 € TTC qui serait susceptible de bénéficier de l'aide du Conseil Départemental des Vosges. Aucune participation financière ne sera demandée pour les travaux à la municipalité.

Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal approuve la réalisation des travaux sous réserve de l'octroi d'une subvention.

Voté à l'unanimité.

Délibération concernant les modifications statutaires de la C2VRM :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les modifications statutaires de la C2VRM comme mentionnées dans la délibération n° 019/2016.

Voté à l'unanimité.

Délibération autorisant Monsieur le Maire à réaliser un emprunt auprès du Crédit Mutuel :

Dans le cadre des travaux de rénovation de la Cure, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver un emprunt auprès du Crédit Mutuel au taux de 1,20 % sur une durée de 10 ans pour un montant de 100 000 €.

Voté à l'unanimité.

Informations diverses :

- Depuis le 01 Avril, Madame Charlene AUGIER occupe le poste de Madame Monique LAGARDE, en congé longue maladie, suite au départ de Monsieur Ludovic LAMBRET à la Commune de Saint Nabord.
- L'Institut National de l'Information Géographique a déposé un point sur la façade de la Mairie. Pour information, celle-ci se trouve à 408 m d'altitude.
- L'association Fan Club Julien Absalon proposera un écran géant pour les Jeux Olympiques de Rio les 20 et 21 Août 2016 à la Salle Polyvalente.

- Dans le cadre du contrat enfance jeunesse signé avec la caisse d'allocations familiales, le comité de pilotage a été réuni et les projets mis en place.
- Le contrôle des assainissements non collectifs des bâtiments communaux a été réalisé.
- Les diagnostics amiante et DPE de l'ancienne cure ont été réalisés dans le cadre du projet de rénovation.
- Monsieur le Maire a effectué le point avec la Trésorerie d'Epinal relatif aux impayés de la commune concernant des loyers et des factures d'eau principalement. Il est « inacceptable » que certains impayés datent de plusieurs années... Une relance plus « efficace » va être appliquée par la Trésorerie (affaire suivie par Monsieur le Maire).

Philippe NOEL
Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Noel', written over a faint, stylized outline of a hand or a signature flourish.